

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
3923**

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Par délibération POR 4/1089/CC du 18 décembre 2006 et convention de délégation de service public n°06/192 du 1^{er} janvier 2007 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la gestion d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse sur le port de la Pointe Rouge.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, de développement et d'animation d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2008 des travaux d'amélioration concernant les bureaux, vestiaires et sanitaires, ainsi que des travaux de renouvellement (lattes) et de remise en état des mouillages (chaînes mères).

Toutefois le délégataire ne présente aucune donnée chiffrée détaillée dans son rapport annuel, seul un montant de 79 k€ apparaît à l'actif du bilan de la DSP au titre des investissements de la période.

Pour mémoire il est prévu contractuellement 85 k€ de renouvellements dans les 5 premières années de la DSP, et 100 k€ dans les 10 premières années.

On note par ailleurs l'absence de provisions pour travaux de renouvellement prévues aux contrats à hauteur de 40 k€ par an.

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 14 personnes travaillent pour la DSP, toutefois le délégataire ne précise pas le pourcentage d'affectation à la DSP, il n'est donc pas possible de connaître le nombre d'équivalents temps-pleins.

II/ Compte rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Contrairement aux deux autres DSP de gestion de plans d'eau de la CUMPM, la tarification de cette DSP se fait toujours sur la base des catégories de bateaux définies par la longueur et la largeur des bateaux et non au m².

Globalement le nombre d'occupants longue durée est en léger retrait par rapport à 2008 (-0,8%), passant de 726 à 720.

2/ Economie de la délégation

Le total des produits de la délégation affiche une augmentation de 14% entre 2007 et 2008, qui s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires, lui-même dû en grande partie aux recettes générées par les changements de propriétaires (versement d'un « droit d'entrée ») qui ont quasiment doublé entre 2007 et 2008.

Dans le même temps les charges augmentent globalement de 14% également, en raison notamment de l'évolution du poste « autres charges et charges externes » et des charges de personnel.

3/ Relations financières avec MPM

Le délégataire a versé en 2008 une redevance de 511 k€ à la collectivité délégante ; la répartition entre partie fixe et partie variable (1% des recettes d'exploitation) n'est pas précisée. On rappellera toutefois que le montant de la redevance fixe s'élève contractuellement à 450 k€ (valeur 2007), indexés chaque année selon la formule contractuelle.

La redevance totale versée au délégant compte pour 49% du total des charges, et représente 52,5% du total des produits. Le poids de la redevance dans les comptes du délégataire explique en partie le résultat négatif de la DSP.

Le délégataire a perçu en 2008 31 k€ de subventions de la part de MPM au titre de l'organisation de manifestations, conformément aux dispositions contractuelles.

III/ Qualité du service

Le délégataire transmet notamment une synthèse des incidents intervenus (ruptures de mouillage, fuites d'eau, dysfonctionnements électriques) et un état des lieux des impayés, ce dernier témoignant de la bonne gestion des recettes par le délégataire (10% des factures émises font l'objet d'un rappel, 2% donnent lieu à une majoration de contrat, aucune ne nécessite de résiliation).

En ce qui concerne la protection de l'environnement, deux stations de récupération des huiles usées ont été mises en place, ainsi qu'un conteneur à déchets et un bac pour batteries usagers. Les plongeurs de l'YCPR ont également collecté les déchets immergés sur une partie du plan d'eau.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

L'équilibre financier de la DSP est fragile et ne permet notamment pas selon le délégataire la constitution de provisions pour renouvellement.

Si les charges d'exploitation du délégataire sont à surveiller, et notamment les charges de personnel, il convient de rappeler le poids que représente la redevance versée au délégant dans ses charges.

Le délégataire a transmis la liste d'attente pour les postes à flots qui compte quinze personnes. L'attente moyenne pour l'attribution d'un poste est de deux ans minimum, la date d'inscription la plus ancienne est le 2 janvier 2007, la plus récente le 8 septembre 2009.

Le délégataire a également remis la liste des changements de propriétaire de bateaux, 27 changements sont recensés.